



## Règlement du MAD'TRAIL 2019

### Présentation

Le Mad'Trail est organisé par le Club de Ski de Valmorel. Il s'agit d'un évènement sportif de type trail évoluant en pleine nature et comportant plusieurs épreuves. Chaque épreuve se déroule en une seule étape en un temps limité.

- Le départ du KV de Crève-Tête sera donné de la station de **Valmorel le 13 juillet 2019 à 11h** .
- Les départs du 62km (solet relais à 2), 42km et 19km seront donnés de la station de **Valmorel le 14 Juillet 2019, respectivement à 4h30, 6h et 9h30**.

### Conditions de participation

Le fait de participer au Mad'Trail 2019 implique l'acceptation du présent règlement et oblige le participant à avoir une préparation physique et un état de santé lui permettant d'effectuer le parcours pour lequel il s'est inscrit en pleine conscience.

Cette préparation devra lui permettre de savoir gérer les problèmes physiques, mentaux découlant de conditions météorologiques difficiles entraînant une grande fatigue, des douleurs musculaires ou articulaires ou toutes autres petites blessures.

- **Mad'Trail (solo et relais) et le Marathon de la Lauzière** : ces courses sont ouvertes à toute personne, homme ou femme, né en 1999 ou avant (catégories espoir à master 4), licencié ou non.
- **La Crève-Tête et le KV de Crève-Tête** : ces courses sont ouvertes à toute personne, homme ou femme, né en 2001 ou avant (catégories junior à master 4), licencié ou non.

### Inscriptions

L'épreuve est ouverte à toute personne respectant les précédentes « Conditions de participation » et qui aura remis à l'organisation, conformément à la "Réglementation des Manifestations Running 2019" publiée par la FFA (Fédération Française d'Athlétisme) :

- soit copie d'une **licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées) ;**
- soit copie d'un **certificat médical** d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de **l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an** à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

L'organisation ne pourra pas faire de copie le jour de l'épreuve. Les documents remis ne seront pas restitués. Aucune décharge ne sera acceptée.

Les inscriptions se font en ligne sur le site [www.adeorun.com](http://www.adeorun.com) (suivre les indications que vous trouverez sur le site du Mad'trail : [www.madtrail.com](http://www.madtrail.com)). Des inscriptions seront possibles sur place le samedi 13 juillet

2019 de 9h à 12 h et de 14h à 20h et le 14 juillet 2019 à partir de 4h, sous réserve qu'il reste des dossards disponibles.

### **Annulation d'une inscription**

Une annulation d'inscription peut donner lieu à un remboursement partiel dans les cas suivants :

- accident ou maladie empêchant la participation (certificat médical nécessaire)
- décès atteignant son conjoint, ses ascendants ou descendants au premier degré

Une demande de remboursement pour annulation d'inscription doit être faite exclusivement par envoi d'un courrier postal à l'adresse : Club de Ski de Valmorel, Le bout du Bourg, 73260 Les Avanchers Valmorel, en joignant impérativement une pièce justificative. La demande devra être reçue par le Club de Ski de Valmorel le 12 juillet 2019 au plus tard.

Le montant du remboursement sera de 50% du prix payé hors frais de repas accompagnateurs supplémentaires et hors frais de service pour l'inscription. Aucun remboursement ne sera effectué avant début Septembre 2019.

### **Modification d'une inscription**

Une modification d'inscription (changement de course) pourra être effectuée par le participant jusqu'au 5 juillet 2019, sous réserve qu'il reste des places sur l'autre course souhaitée. Tout changement de course sera facturé 1€ supplémentaire au participant.

- si le tarif de la nouvelle course au jour du changement est inférieur au tarif de l'ancienne course choisie, le participant sera remboursé du différentiel de tarif – 1€
- si le tarif de la nouvelle course au jour du changement est supérieur au tarif de l'ancienne course choisie, le participant devra payer le différentiel de tarif + 1€

Le participant devra se charger lui-même de son changement de course en accédant au système d'inscription Adeorun via le lien qui se situe dans son mail de confirmation d'inscription.

### **Les épreuves**

- Le **Mad'Trail (solo)** : Environ 62 kms, 3 650D+, comprenant 4 barrières horaires et un temps limite de 15h00. Le départ sera donné à 4h30 le 14 juillet 2019.
- Le **Mad'Trail (Relais à 2)** : Environ 62kms (30kms et 32kms) 3 650D+. Le départ sera donné à 4h30 le 14 juillet 2019.
- Le **Marathon de la Lauzière** : Environ 42kms, 2 800D+, comportant 1 barrière horaire et un temps limite de 10h. Le départ sera donné à 6h le 14 juillet 2019.
- La **Crève-Tête** : Environ 19kms et 1 200D+ comportant un temps limite de de 4h30. Le départ sera donné à 9h30 le 14 juillet 2019.
- Le **KV de Crève-Tête** : Environ 2,8km et 1 000D+. Le départ sera donné à 11h le 13 juillet 2019.

### **Retrait des dossards**

Les retraits de dossards se feront sur présentation d'une pièce d'identité dans la salle Rencontres et Musique de Valmorel aux horaires suivants :

- le samedi 13 Juillet de 9h à 12h et de 14h à 20h
- le dimanche 14 juillet à partir de 4h

Le dossard doit être visible en toutes circonstances. Il peut être porté soit à la cuisse soit à la poitrine. Prévoir des épingles.

## **Sécurité/assistance médicale**

Des postes de secours sont situés sur plusieurs points du parcours. Ces postes sont en liaison radiavec le PC secours et et le PC course. Une équipe médicale de régulation est présente pendant toute la durée des épreuves au PC course à Valmorel.

Les postes de secours sont destinés à porter assistance à toute personne en danger avec les moyens propres à l'organisation ou conventionnés.

Il appartient à un coureur en difficulté ou sérieusement blessé de faire appel aux secours :

- en se présentant à un poste de secours
- en appelant le PC course
- en demandant à un autre coureur de prévenir les secours

Il appartient à chaque coureur de porter assistance à toute personne en danger et de prévenir les secours. N'oubliez pas que des aléas de toute sorte, liés à l'environnement et à la course, peuvent vous faire attendre les secours plus longtemps que prévu. Votre sécurité dépendra alors de la qualité de ce que vous avez mis dans votre sac.

Un coureur faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions. Dès l'instant où l'état de santé d'un coureur justifiera d'un traitement au moyen d'une perfusion intraveineuse, celui-ci sera obligatoirement mis hors course.

Les secouristes et médecins officiels sont en particulier habilités :

- à mettre hors course (en invalidant le dossard) tout concurrent inapte à continuer l'épreuve
- à faire évacuer par tout moyen les coureurs qu'ils jugeront en danger.
- à faire hospitaliser les coureurs dont l'état de santé le nécessitera.

Le choix du moyen d'évacuation et du lieu d'hospitalisation relève de la seule décision des secouristes et médecins officiels.

Les frais résultant de l'emploi de moyens de secours ou d'évacuation exceptionnels seront supportés par la personne secourue qui devra également assurer elle-même son retour de l'endroit où elle aura été évacuée. Il est du seul ressort du coureur de constituer et présenter un dossier à son assurance personnelle dans le délai imparti.

En cas d'impossibilité de joindre le PC course, vous pouvez appeler directement les organismes de secours (plus particulièrement si vous vous trouvez dans une zone « urgences seulement ») : 112

Chaque coureur doit rester sur le chemin balisé, même pour dormir. Tout coureur qui s'éloigne volontairement du chemin balisé n'est plus sous la responsabilité de l'organisation.

## **Assurance**

### **Responsabilité civile**

L'organisateur souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve. Cette assurance responsabilité civile garantit les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés et des participants.

### **Individuelle accident**

Chaque concurrent doit obligatoirement être en possession d'une assurance individuelle accident couvrant les frais de recherche et d'évacuation en France . Une telle assurance peut être souscrite auprès de tout organisme au choix du concurrent, et notamment auprès de la Fédération Française d'Athlétisme via la souscription d'une licence.

NB : les évacuations hélicoptérées sont payantes. Le choix du mode d'évacuation dépend exclusivement de l'organisation, qui privilégiera systématiquement la sécurité des coureurs.

## **Matériel/Equipement**

Vous devez être en possession du matériel obligatoire tout le long de la course. Des contrôles inopinés pourront avoir lieu par les bénévoles ou les commissaires de course à n'importe quel moment de la course.

Liste du matériel obligatoire pour les concurrents des courses Mad'trail - 62 km (solet relais), Marathon de la Lauzière - 42 km, Crève-Tête - 19km :

- sac à dos ou porte-ceinture pouvant contenir le matériel obligatoire
- veste de pluie
- gobelet d'eau type gobelet réutilisable (pas de gobelet ni verre fournis sur les ravitaillements).
- couverture de survie entière
- téléphone portable chargé et avec les numéros du PC secours et du PC course enregistrés. Diffusion de ces numéros début juillet 2019.
- réserve en eau de 0,75 litre
- réserve alimentaire de survie composée d'au moins 2 barres énergétiques.

En fonction des conditions climatiques, nous vous conseillons également le matériel suivant :

- Un pantalon ou collant long (3/4 accepté)
- Une polaire (technique ou non)
- Une première sous couche sèche à n'utiliser qu'en cas de problème
- Une poche imperméable (sac plastique ou autre)
- Bonnet ou buff
- Gants

Liste du matériel obligatoire pour le KV de Crève-Tête :

- téléphone portable chargé et avec les numéros du PC secours et du PC course enregistrés. Diffusion de ces numéros début juillet 2019.
- réserve en eau de 0,75 litre.

## **Abandon/Rapatriement**

Abandon :

Tout inscrit peut abandonner s'il le souhaite. Sauf blessure, un coureur ne doit pas abandonner ailleurs que sur un point de contrôle ou de ravitaillement. Il doit alors impérativement prévenir le PC course (numérfourni avant la course par l'organisation), qui invalide son dossard. L'organisation peut aussi décider de stopper un inscrit visiblement défaillant.

S'il se trouve dans l'incapacité de rejoindre un point de contrôle, il mettra tout en oeuvre pour alerter l'organisation de son positionnement afin que celle-ci prenne les décisions appropriées.

Rapatriement :

Le rapatriement sera décidé en lien avec le PC course et sera organisé par les responsables de la course s'ils jugent nécessaire de le mettre en oeuvre. Tout inscrit refusant le rapatriement décidé par les organisateurs en continuant la course le fera sous son entière responsabilité. Le coureur ne sera plus alors sous le contrôle de l'organisation.

Trois points de rapatriement seront opérationnels :

- Col de la Madeleine (km 30)
- Pont Bott(km 40 et km 50)
- Doucy (km 55)

## **Modification du parcours ou des barrières horaires/Annulation de la course**

L'organisation se réserve le droit de modifier le parcours et les emplacements des postes de secours et de ravitaillement, sans préavis.

En cas de conditions météorologiques trop défavorables (importantes quantités de pluie et de neige en altitude, fort risque orageux, vent fort etc.), le départ peut être reporté.

En cas de mauvaises conditions météorologiques et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'arrêter l'épreuve en cours ou de modifier les barrières ou de modifier le parcours prévu initialement

## **Disqualification**

Un inscrit sera exclu de la course en cas de non-respect du règlement et des consignes de sécurité en refusant d'obtempérer à un ordre du directeur de course, d'un responsable de point de contrôle ou d'un médecin ou d'un secouriste.

L'organisation prendra des sanctions pour tout comportement inconvenant envers d'autres inscrits ou envers l'organisation. La tricherie (coupe de parcours, utilisation d'autres moyens de déplacement que la course à pied, etc.) et le non-respect de l'environnement sont des causes d'exclusion (jet de détritrus de la part des coureurs mais aussi des accompagnateurs).

## **Ravitaillements et postes de contrôle**

Des zones de ravitaillement et des points de contrôle seront en place tout au long du parcours.

Trail de Crève-Tête – 19km : **1 ravitaillement et poste de contrôle**

- km 6.3 et 680m+ : col du Gollet

Marathon de la Lauzière – 42km : **4 ravitaillements et postes de contrôle**

- km 6.3 et 680m+ : col du Gollet
- km 15.6 et 1 120m+ : Valmorel
- km 25.3 et 1580m+ : Pont Botto
- km 31.2 et 2 220m+ : refuge du logis des Fées

Mad'Trail – 62km (solet relais) : **6 ravitaillements et postes de contrôle**

- km 6.3 et 680m+ : col du Gollet
- km 18 et 1 280m+ : Valmorel
- km 29 et 2 000m+ : col de la Madeleine
- km 39 et 2 450m+ : pont Botto
- km 44.5 et 3 085m+ : refuge du Logis des Fées
- km 55.5 et 3 376m+ : Doucy

## **Temps maximum autorisé et barrières horaires**

Trail de Crève-Tête – 19km

- Valmorel : 4h30 (dimanche 14 juillet à 14h).

Marathon de la Lauzière – 42km

- Valmorel (km 15) : 3h15 (dimanche 14 juillet à 9h15).

Mad'Trail – 62km (solet relais)

- Valmorel (km 18) : 4h45 (dimanche 14 juillet à 9h15)
- Col de la Madeleine (km 29) : 7h15 (dimanche 14 juillet à 11h45)
- Pont Bott(km 39) : 9h45 (dimanche 14 juillet à 14h15)
- Pont Bott(km 50 - en redescendant du refuge du Logis des Fées) : 12h15 (dimanche 14 juillet à 16h45)

## **Classement et récompenses**

Les catégories d'âge pour les courses du Mad'trail 2019 sont les suivantes : Junior (Crève-Tête et KV uniquement), Espoir, Senior, Master1, Master2, Master3 et Master 4.

Pour les courses Mad'Trail (solo), marathon de la Lauzière, Crève-Tête et KV :

- un classement général et des classements par catégories d'âge (hommes et femmes) seront établis.
- récompenses pour les 3 premiers hommes et les 3 premières femmes, le premier homme et la première femme de chaque catégorie d'âge.

Pour le Mad'Trail (relais à 2) :

- un classement général sera établi.
- récompenses pour les 3 premières équipes

Pour le Challenge Crève-Tête (KV + Crève-Tête) :

- un classement général et des classements hommes et femmes seront établis.
- récompenses pour les 3 premiers hommes et les 3 premières femmes .

### **Droit à l'image**

Tout inscrit renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image pour toutes les photographies, vidéos, ou autres formes de capture d'image faites les 13 et 14 juillet 2019 dans le cadre du Mad'trail 2019, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image pendant un délai de 10 ans après le Mad'trail 2019.

### **Publication des inscrits et des résultats**

Tout inscrit accepte la publication de son nom, son prénom, sa catégorie d'âge et de son équipe sur les listes d'inscrits et les listes de résultats des courses du Mad'trail 2019 qui pourront être affichées ou diffusées par écrit dans des journaux ou magazines ou publiées sur Internet et les réseaux sociaux.

\* \* \* \* \*